

l* | a | gence | a | ctions | t | erritoires

Place de la nature dans l'urbanisme contemporain et enjeux en zone rurale

Marie AMIOT architecte dplg - urbaniste

Joséphine Dezeuze programmation architecturale et urbaine

stic

l* |a|gence|a|ctions|t|erritoires

1. Languedoc-Roussillon : Montpellier
2. 3 gérantes associées, deux salariées urbaniste / dessinatrice – un à deux stagiaires



- > Marie Amiot, architecte, urbaniste, AEU, HQE et BDM
- > Joséphine Dezeuze, programmatrice et chargée de concertation, BDM, HQE
- > Brigitte Villaeys, urbaniste qualifiée et paysagiste, AEU

- Paysage
- Urbanisme réglementaire
- Urbanisme opérationnel
- Qualification AEU
- Animation, concertation
- Synthèse



La notion de nature en ville

stic

De l'écologie urbaine à la ville durable

L'écologie urbaine

L'hygiénisme de l'ère industrielle -
Haussmann et les grands parcs parisiens

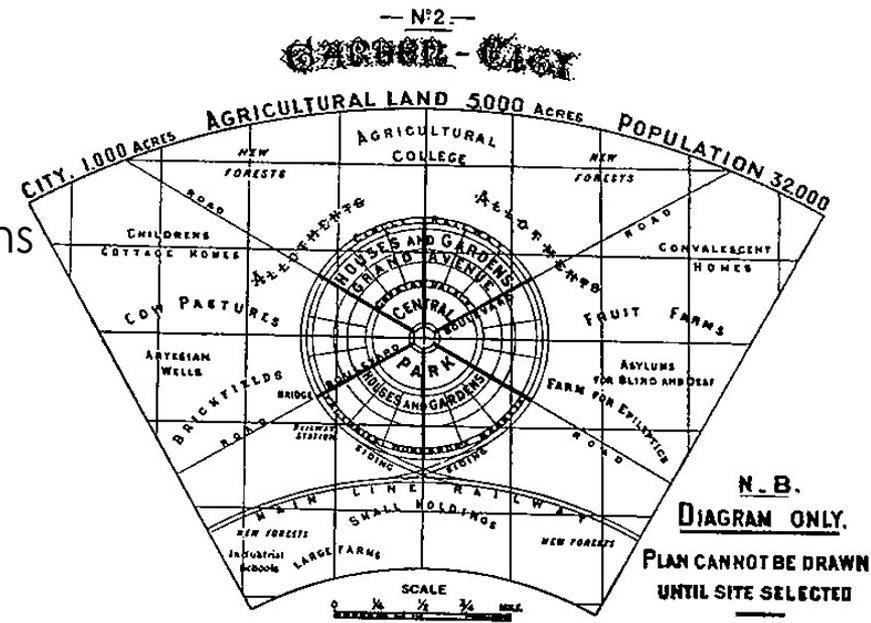
Les jardins ouvriers

Les cités jardins - Howard

Une ville nouvelle structurée par le végétal : La Grande Motte

Le paysage urbain

- grands parcs
- intégrer la nature en ville (éléments naturels, risques (inondation) Nantes - Bordeaux
- Les Éco-quartiers



De l'écologie urbaine à la ville durable

« LA VILLE DURABLE, NOUVEAU MODÈLE URBAIN OU CHANGEMENT DE PARADIGME ? »

Article de F.Héran dans Métropolitiques.eu

La ville durable est indispensable, tant les défis environnementaux sont considérables. La ville durable n'est pas une option mais une nécessité.

Aussi plusieurs champs d'intervention s'emboîtent (C.Emelianoff 2007) :

- Politiques climatiques
- Politiques de la mobilité et de planification (densification, renouvellement urbain, polycentrisme, espaces naturels et agricoles..)
- Politiques d'éco-construction (quartiers durables, bâtiments durables)
- Agenda 21 locaux - outils d'accompagnement, de sensibilisation, d'inflexion des modes de vie.

PARADIGME ET APPROCHE SYSTEMIQUE

La ville durable = l'expression d'un besoin de nature

DES INITIATIVES PUBLIQUES + DE NOUVELLES ATTENTES CITOYENNES = UN ENGAGEMENT MUTUEL POUR LA VILLE DURABLE

les jardins partagés : effet de mode / espaces de sociabilité / jardins vivriers



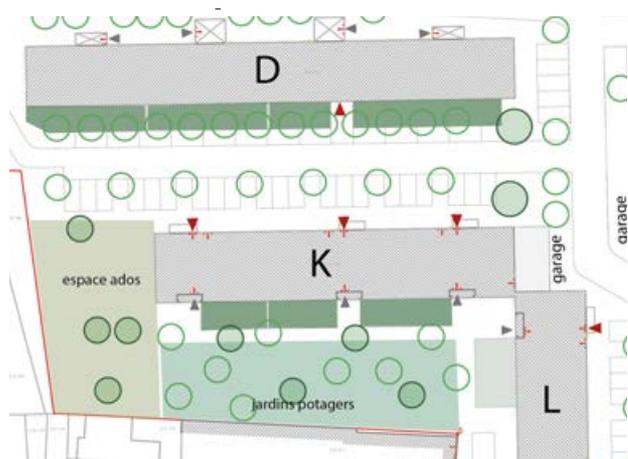
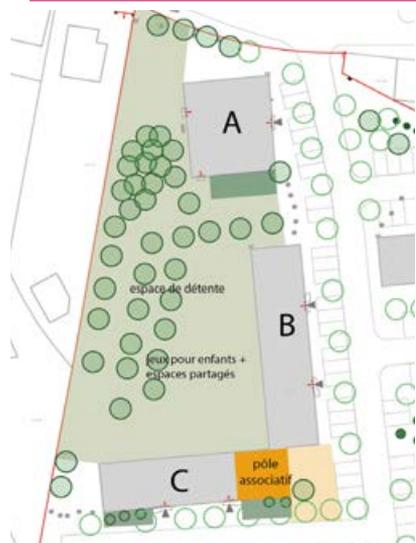
Des attentes d'habitants

Etude de requalification urbaine des espaces extérieurs à Sorgues et concertation habitants



Une variation possible entre espaces publics et espaces privés :

- espaces verts publics (lieu de détente, aire de jeux pour enfants,...)
- jardins partagés (potagers)
- jardins de pied d'immeuble, communs à l'immeuble ou à la cage d'escalier
- jardins privés attribués aux logements des rez-de-chaussée



Ville durable = initiatives citoyennes

Les trottoirs plantés, de l'embellissement urbain à la biodiversité
Exemple du micro-fleurissement – Associations Semilla / Fleur de bitume ..
à Montpellier



Ville durable = écosystème

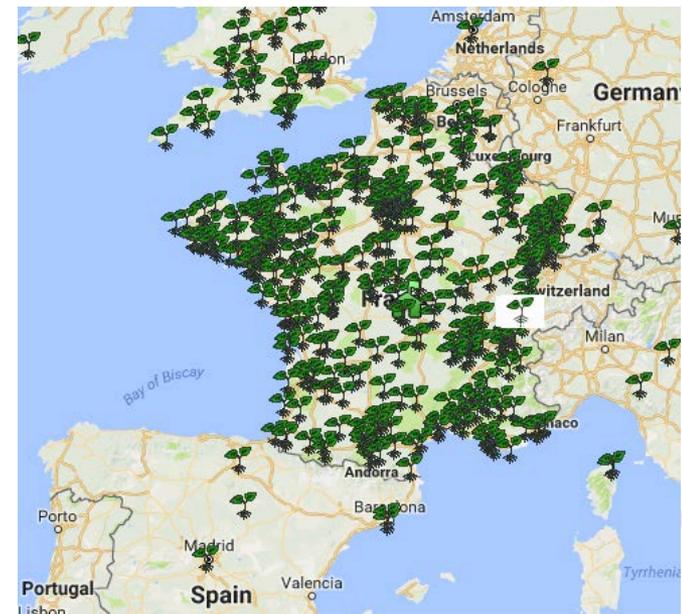
L'écosystème urbain au niveau des espèces animales et végétales

- le miel de Paris , le miel de l'architecte à Montpellier

Mais aussi en tant que ressource alimentaire ...

- « Paysagisme comestible » à Toulouse en partenariat avec des bailleurs sociaux et la participation des habitants.

- « Incroyables Comestibles » partout en France



L'agriculture urbaine

L'agriculture en ville, un renouveau ?

Pluridisciplinarité sur les questions urbaines –
Agronomes – urbanistes – Paysagistes –
Agriculteurs .../...

Exemple de grandes villes européennes en
recherche d'autonomie alimentaire.
L'exemple de RENNES en France



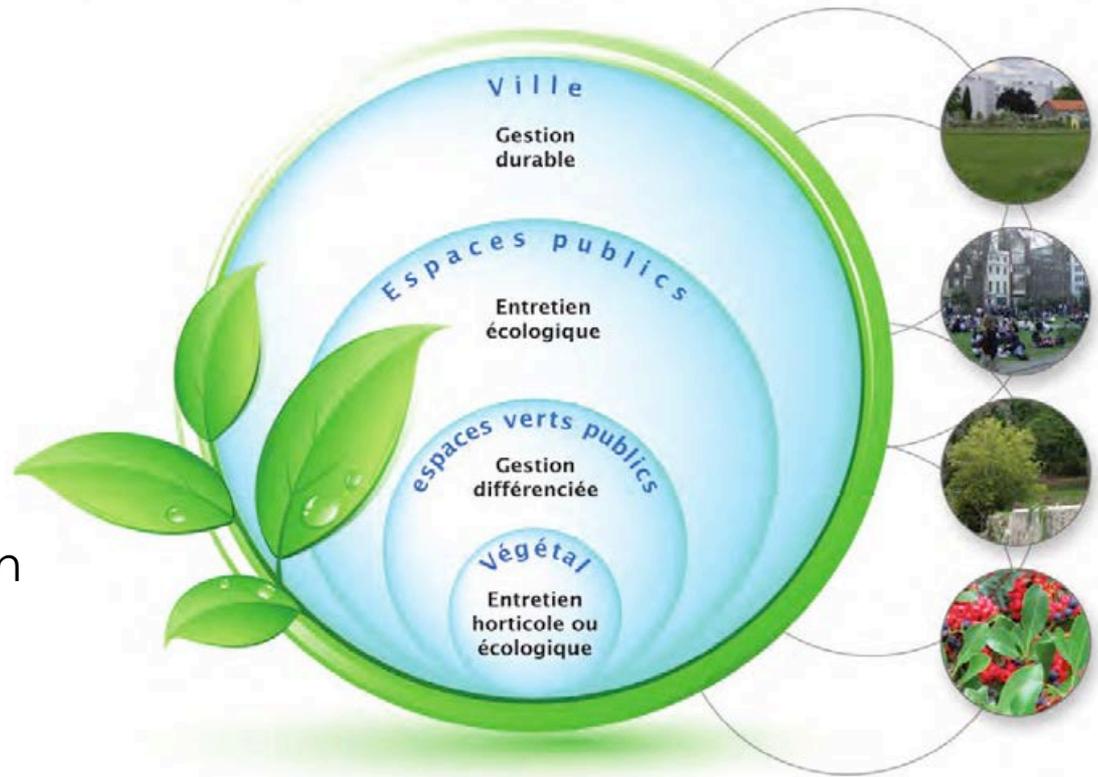
Ville durable = nouveaux modes de gestion

La gestion des espaces publics et la biodiversité ...

- Zéro-Phyto
- gestion et entretien différenciés des espaces verts urbain,
- Le retour des mauvaises herbes ...

Diminution des coûts de maintenance, d'exploitation

Quel choix de gestion des espaces verts urbains ?



© Laurent Gremillet, artiste graphiste

Les bâtiments « durables » dans la ville

Les bâtiments sous forme de jardins ou de parcs paysagers sont devenus des archétypes de l'architecture contemporaine depuis plusieurs années. Qu'il s'agisse de logements ou d'équipements publics comme des écoles, la végétalisation est souvent un argument à la fois de prise en compte de l'environnement et de confort des usagers ...

Dérive du « greenwashing » et effet de mode du tout Vert !!

Les bâtiments durables

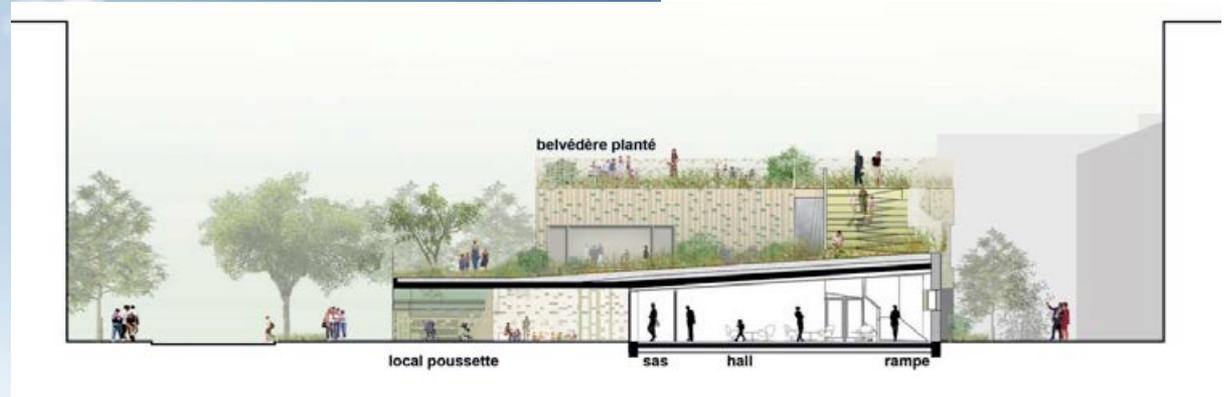
Programmation d'un pôle petite enfance sur le terrain des sœurs à Villeurbanne.

Objectifs du programme :
insertion urbaine et continuité avec le parc public proche
Bâtiment durable (certification HQE®)



RODA Architectes

Les bâtiments durables



RODA Architectes

Réponse à une problématique d'îlot de chaleur et de ville dense.

Questions posées par la mise en œuvre, l'entretien, l'usage et la sécurité ...



Quels outils pour valoriser
notre environnement en
milieu rural ?

stic

Utilisation du cadre réglementaire comme outil opérationnel

Sur la base d'un diagnostic thématique qui couvre en particulier :

La biodiversité

Les risques

Les paysages

Les micro-paysages (jardin)

Définition des enjeux

Mise au point d'un projet communal

Pour chaque thème et à chaque échelle de réflexion, il existe des outils pour mettre en valeur, protéger, restructurer les éléments de nature et paysage.

Le cadre réglementaire - des outils opérationnels

Les nouvelles lois Grenelle I et II – loi ALUR – Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - La loi-cadre sur la biodiversité et paysage – Loi Notre

Trames Verte et Bleue = protection de la biodiversité et du cadre de vie

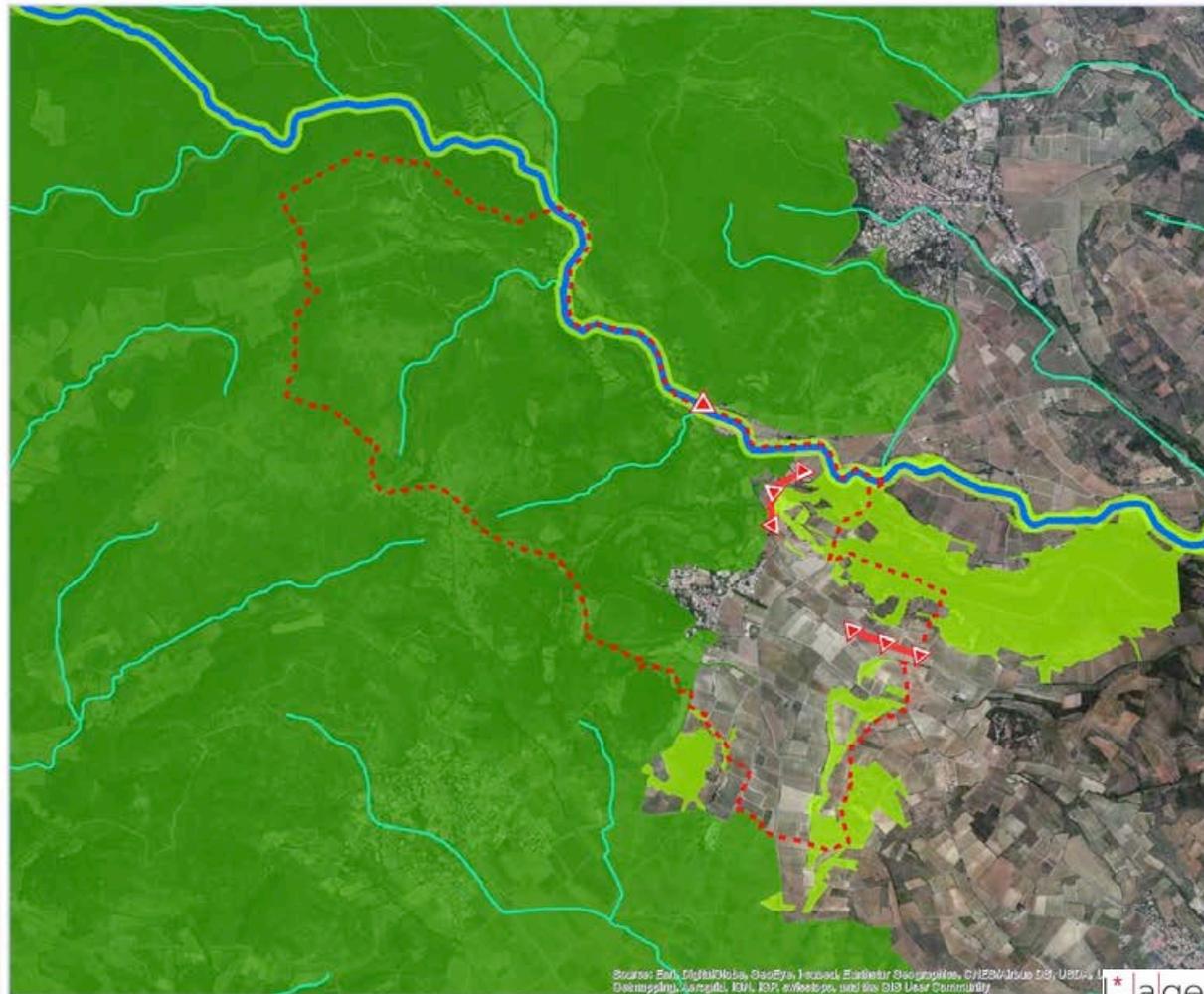
Principaux articles du code de l'urbanisme:

- Protection des éléments du Patrimoine Paysager ou bâti - Art 151-19
- Surfaces non-imperméabilisées ou éco-aménageables Art 151- 22
- Protection des éléments pour motifs écologiques – Terrains cultivés non bâtis et continuités écologiques - Art 151-23
- Assainissement et gestion des Eaux pluviales – Art 151- 24
- Qualité des paysages permet le transfert de la constructibilité et le règlement fixe la densité maximale - Art 151-25
- EBC espaces boisés classés

Biodiversité / Paysage - PLU de Lieuran Cabrières

TRAME VERTE ET BLEUE

Elaboration du PLU de Lieuran-Cabrières



--- Limite communale

Trame bleue

~ Réservoir de biodiversité

~ Corridor

Trame verte

■ Réservoir de biodiversité

■ Corridor

▲▲ Discontinuités identifiées



Sources : SCOT Caux d'Hérault

0 250 500 750 1 000 m

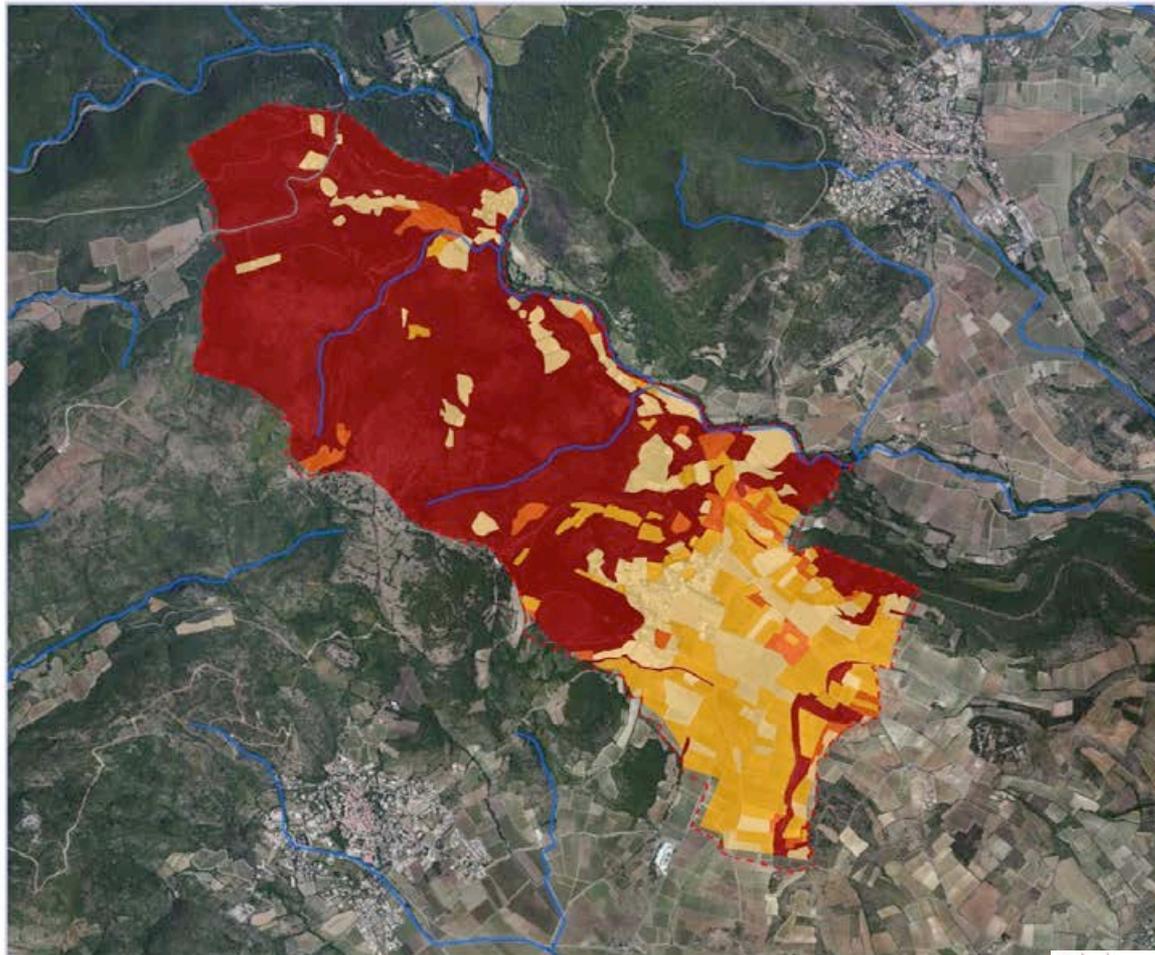
Sources: EPA, DigitalGlobe, GeoEye, IGN, Airbus, GeoEye, CNES/Airbus DS, USDA, Esri, DeLorme, NAVTEQ, IGN, ESRI, Swire, and the GIS User Community

ECOTONE recherche et environnement © Tous droits réservés

Biodiversité / Paysage - PLU de Lieuran Cabrières

ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE LA COMMUNE (DONNÉES DU SCOT CŒUR D'HÉRAULT)

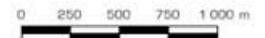
Elaboration du PLU de Lieuran-Cabrière



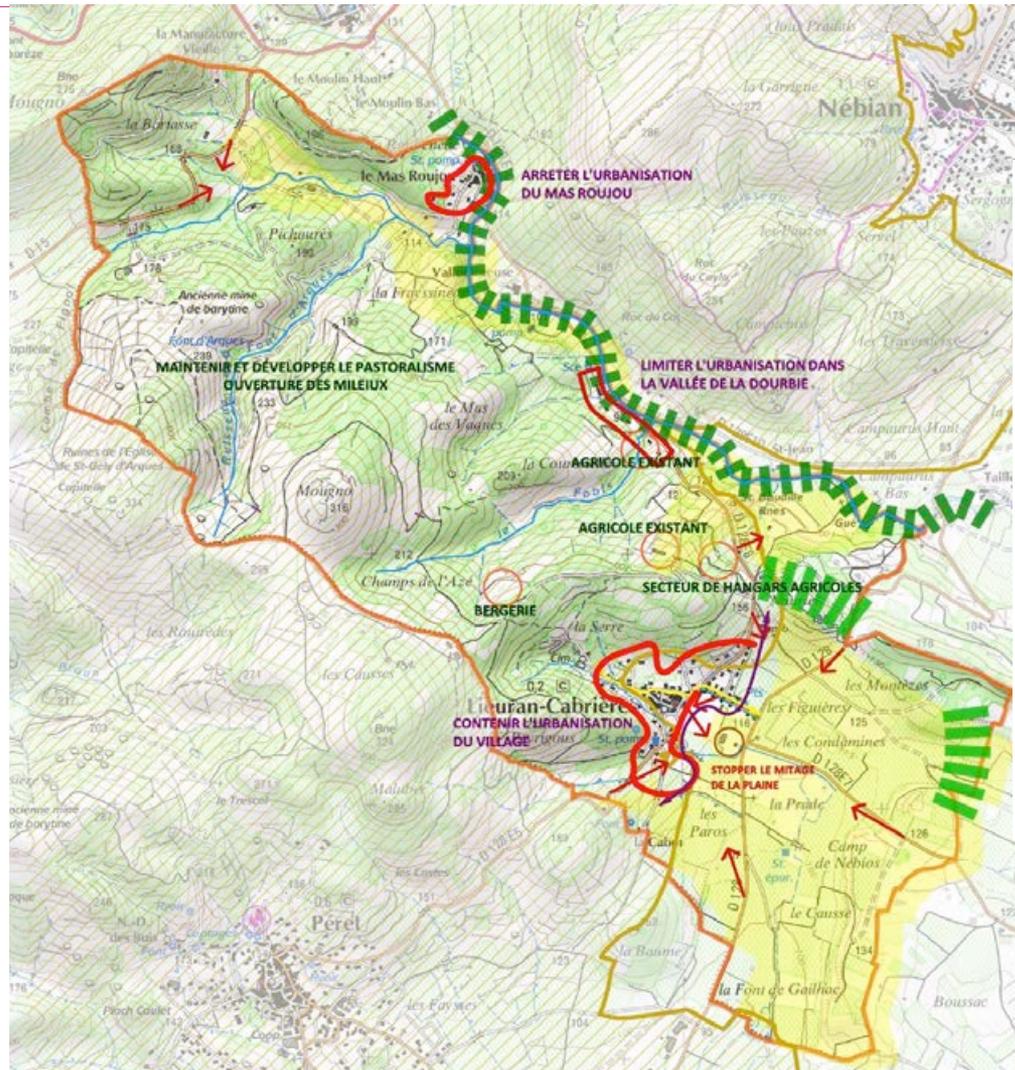
-  Limite communale
- Niveau d'enjeu écologique**
-  Faible
-  Modéré
-  Fort
-  Très fort
-  Cours d'eau



Sources : SCOT Cœur d'Hérault

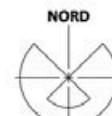


Biodiversité / Paysage - PLU de Lieuran Cabrières



Axe 1 du PADD

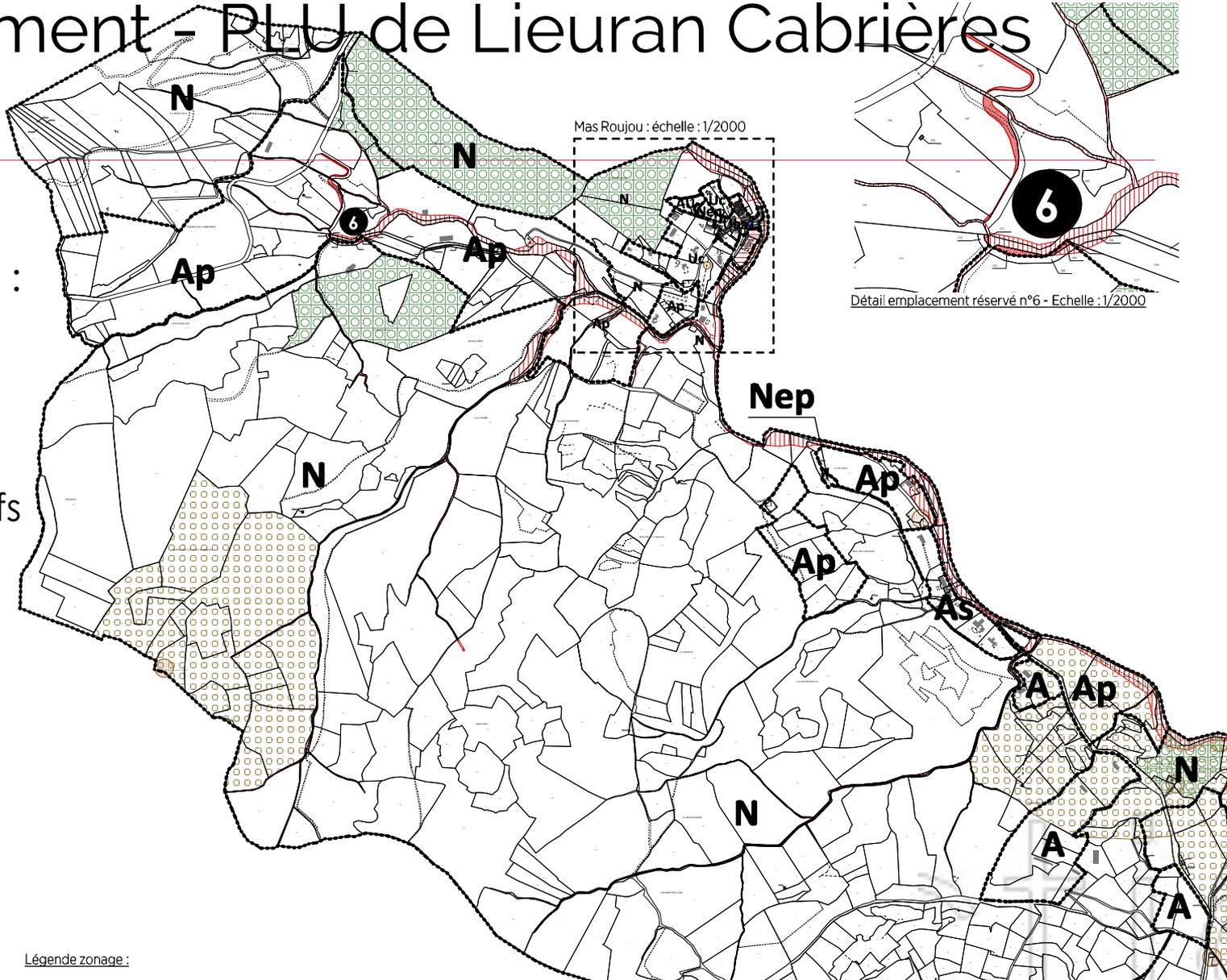
-  PRÉSERVER LES SITES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : NATURA 2000
-  RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
-  RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA DOURBIE: ENTRETIEN ET RECRÉATION DE LA RIPISYLVE
-  PRÉSERVER LA TRAME BLEUE
-  PRÉSERVER L'ESPACE AGRICOLE
-  PRÉSERVER LE RAPPORT DU VILLAGE AVEC LA PLAINE
-  PRÉSERVER LES VUES



Règlement - PLU de Lieuran Cabrières

Traduction réglementaire :

- Zone N
- Zone Ap
- EBC pour certains massifs boisés



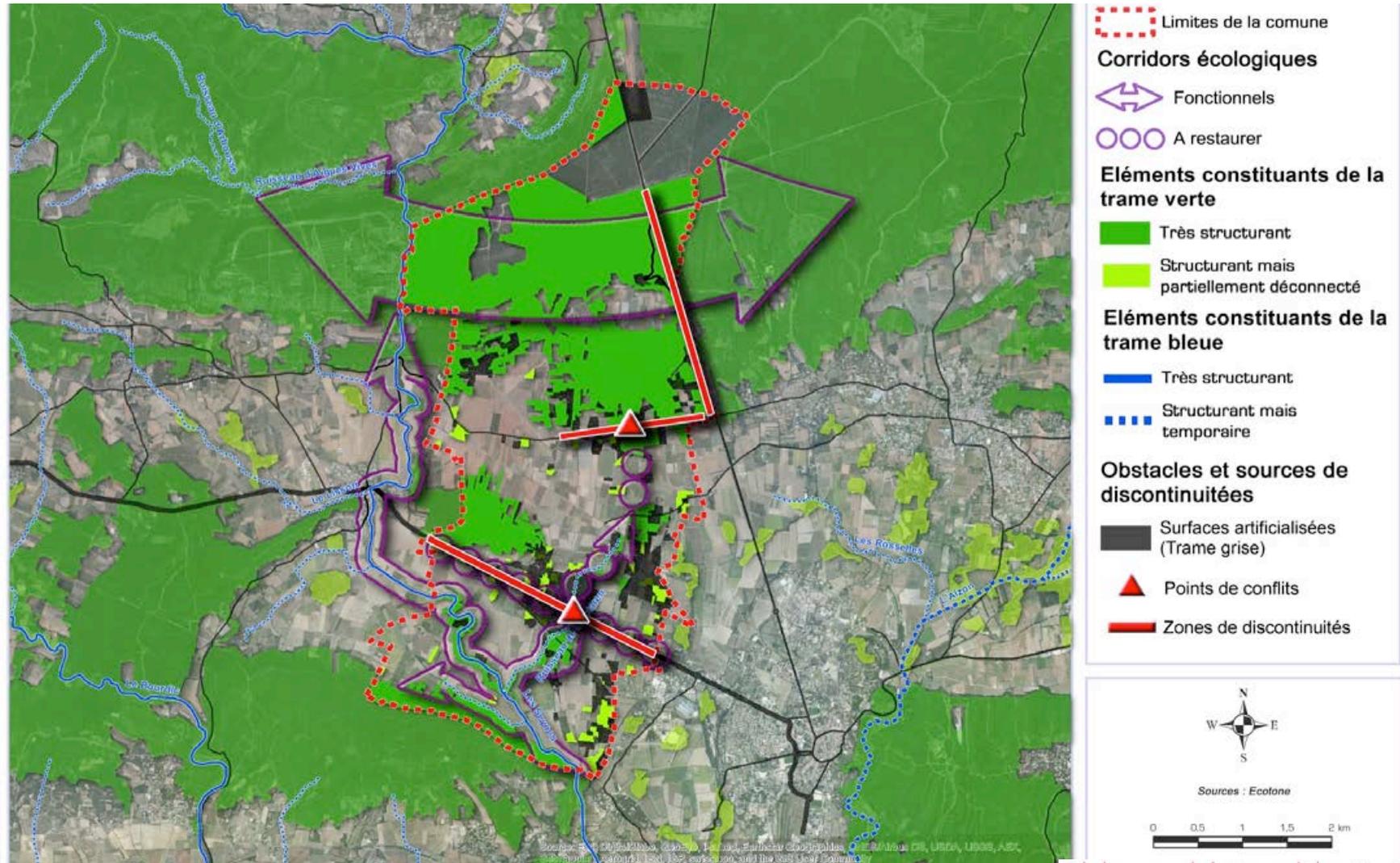
La Trame Verte et Bleue

La TVB est définie dans les documents supra-communaux comme le **SRCE** (Schéma Régional de Cohérence Écologique) ou le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale)

Les PLU traduit au niveau communal la Trame verte et bleue.

L'enjeu de la TVB s'inscrit dans la préservation de la biodiversité, aux travers des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La Trame verte et bleue (TVB) à Montaren et St Médiars



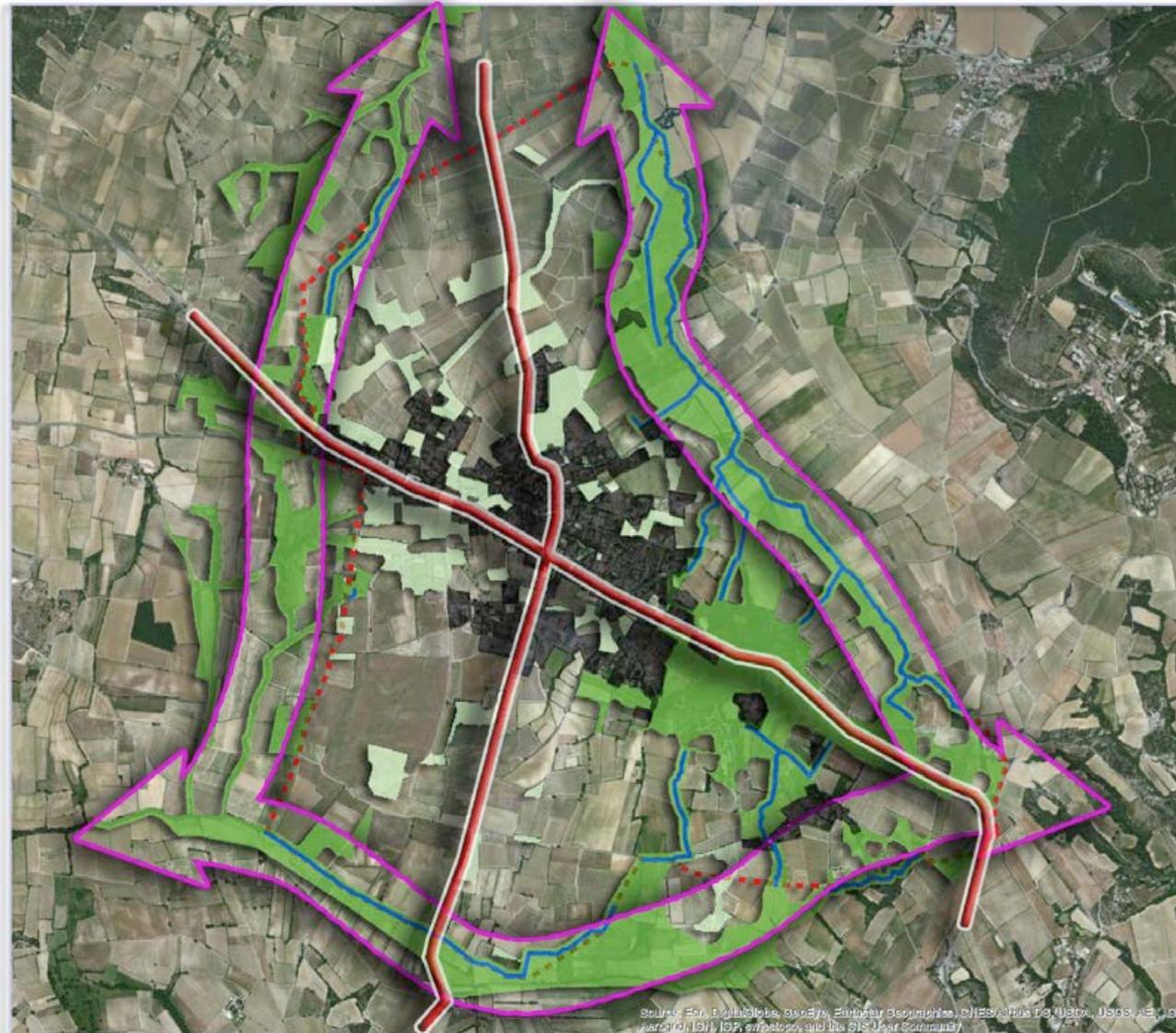
Trame verte et bleue - PLU de Lédignan



- Limites de la commune
- Elément de la trame verte**
- Structurant mais partiellement déconnecté
 - Moyennement structurant car dégradé et fragmenté
- Elément de la trame bleue**
- Structurant mais dégradé (à restaurer)
- Corridors écologiques**
- Corridors identifiés comme relativement dégradés donc à restaurer
- Obstacles et sources de discontinuités**
- Surfaces artificialisées (Trame grise)
 - Zones de discontinuités



Sources : Cadastre (DGFIP) / BD Topo - IGN



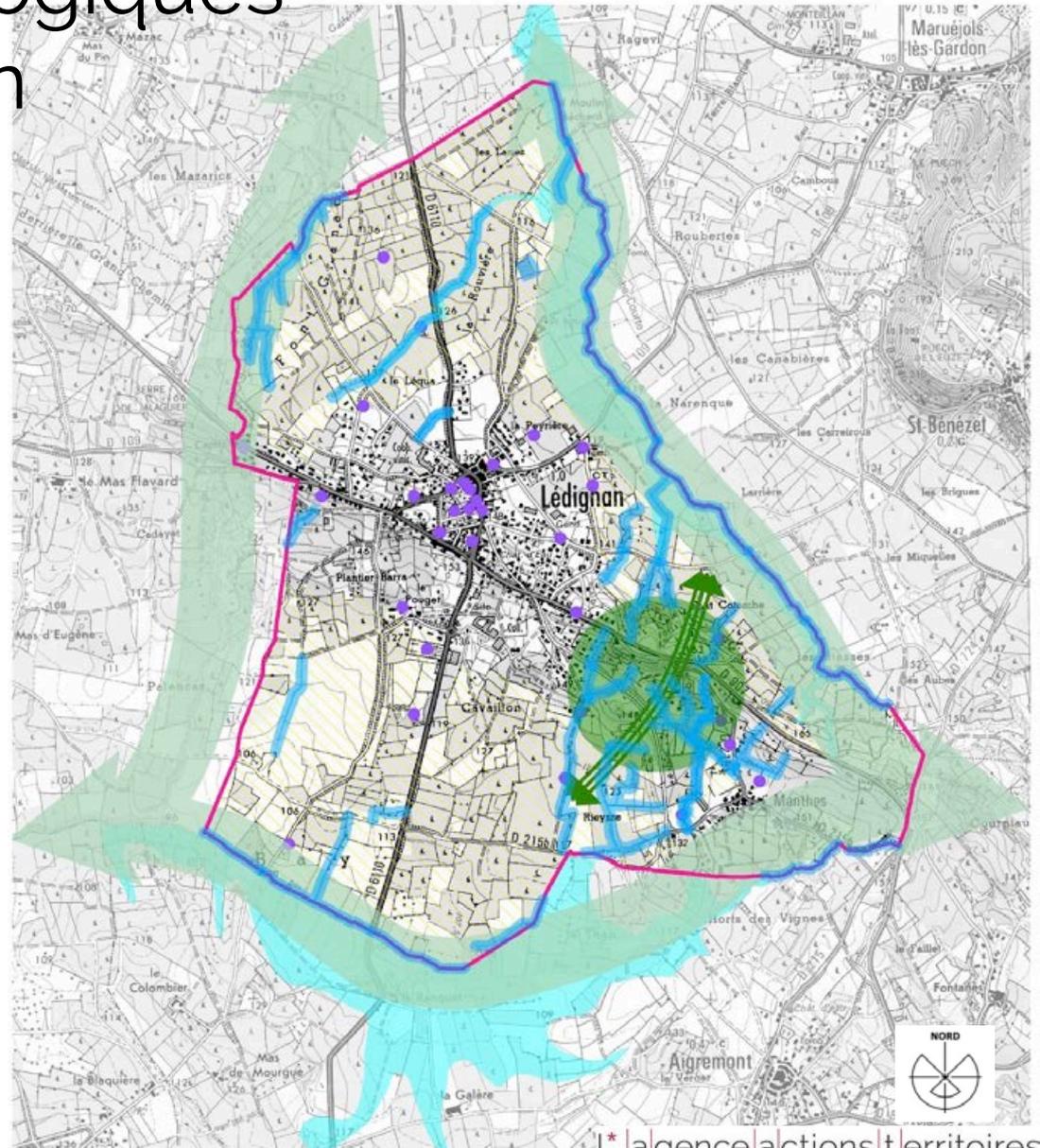
Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, AeroGRID, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Continuités écologiques

PLU de Lédignan

Cartographie des enjeux importants à l'échelle de la commune

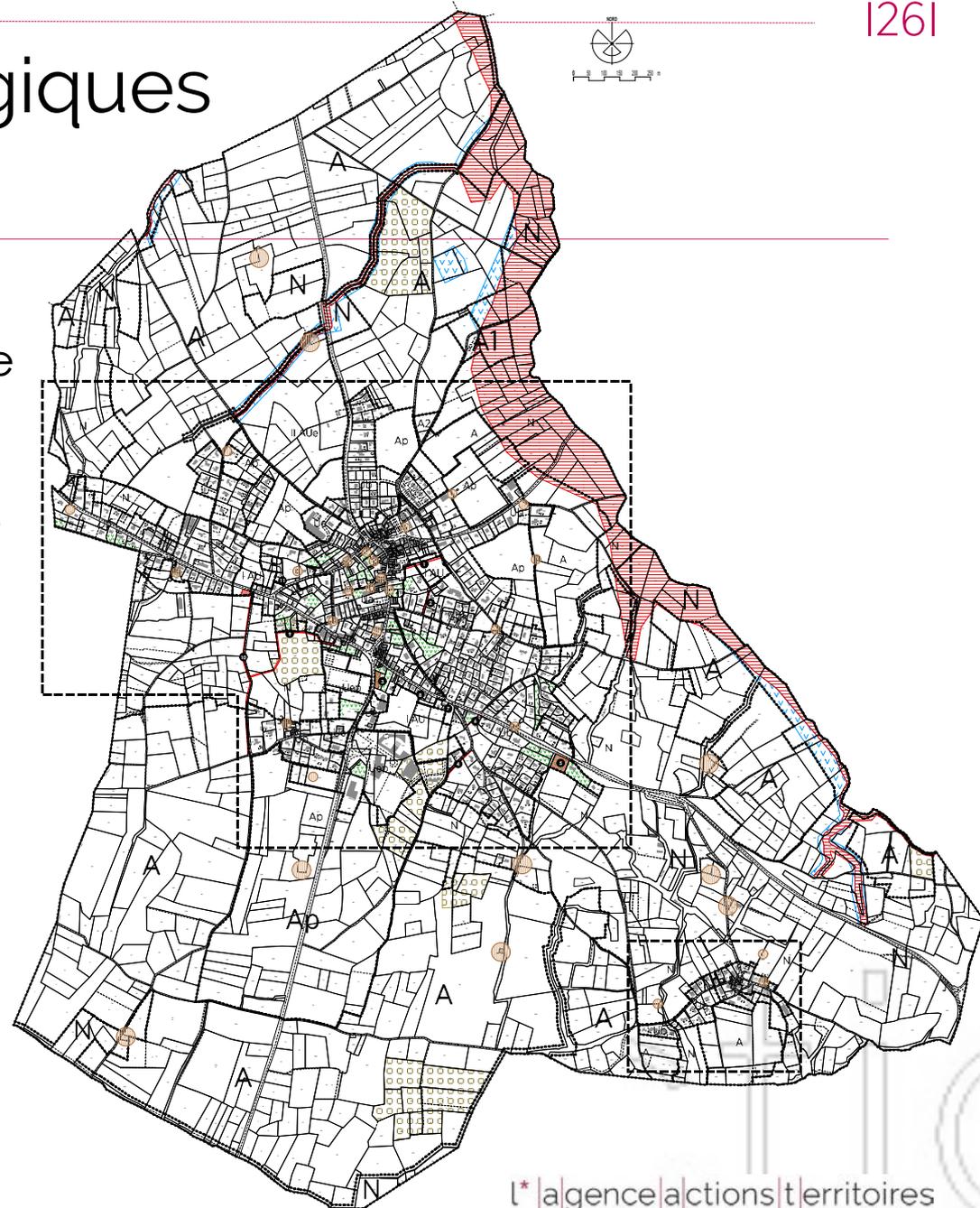
-  LIMITE COMMUNALE
-  CORRIDOR DEGRADÉ A RESTAURER
-  ESPACE BOISÉ A PRÉSERVER
-  COUPURE NATURELLE A PRÉSERVER
-  ZONE INONDABLE
-  COURS D'EAU ET RIPYSILVE A PRÉSERVER
-  ESPACE AGRICOLE DE QUALITE A PRÉSERVER
-  PETIT PATRIMOINE DIVERS A VALORISER



Continuités écologiques PLU de Lédignan

Protection des éléments
paysagers importants à l'échelle
de la commune

- Continuités écologiques
- Zone N pour les ripisylves et les
espaces boisés.



L'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

« le règlement peut **identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.** »

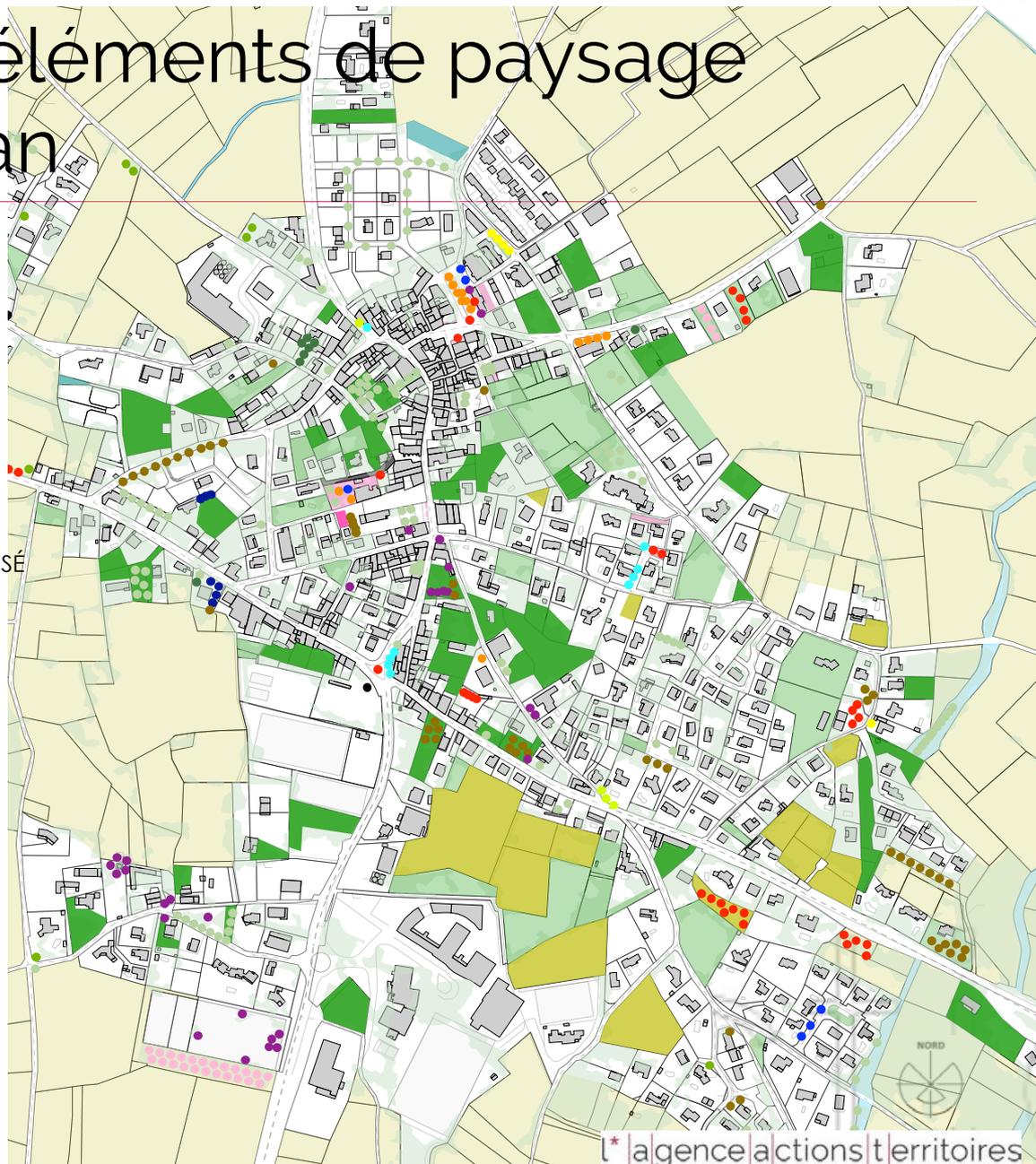
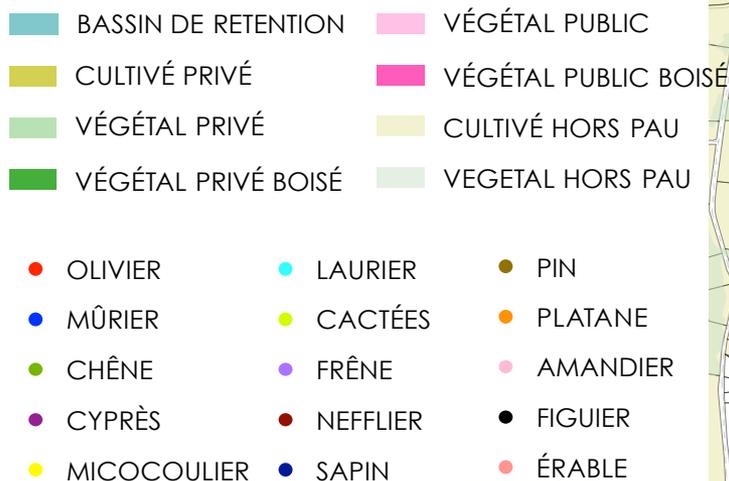
Protection des éléments de paysage PLU de Lédignan

Protection des jardins du centre ancien
pour l'amélioration du cadre de vie en tant
qu'éléments paysagers



Protection des éléments de paysage PLU de Lédignan

Utilisation de Article L-151-19



Les articles L.151-23 et 25 du Code de l'urbanisme

L'article L.151- 23 du Code de l'urbanisme indique que :

« Le règlement **peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique**, notamment pour **la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques** et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

(...)

L'article L.151- 25 du Code de l'urbanisme indique que :

« **Dans les zones à protéger en raison de la qualité de leurs paysages**, le règlement peut déterminer les conditions dans lesquelles **les possibilités de construction** résultant des règles qu'il fixe pour **l'ensemble de la zone pourront être transférées** en vue de favoriser un regroupement des constructions sur d'autres terrains situés dans un ou plusieurs secteurs de la même zone.

(...)

Protection de la silhouette villageoise et des éléments paysagers - PLU de Lieuran Cabrière

Protection des vues sur la silhouette du village et de la plaine agricole en mitoyenneté avec le centre ancien



O.A.P : Orientation d'aménagement et de programmation

Préservation des vues sur le village et sur la plaine viticole

Murs existants à préserver

Coupure d'urbanisation à respecter



MURS EXISTANTS À PRÉSERVER

VUES À PRÉSERVER

Règlement

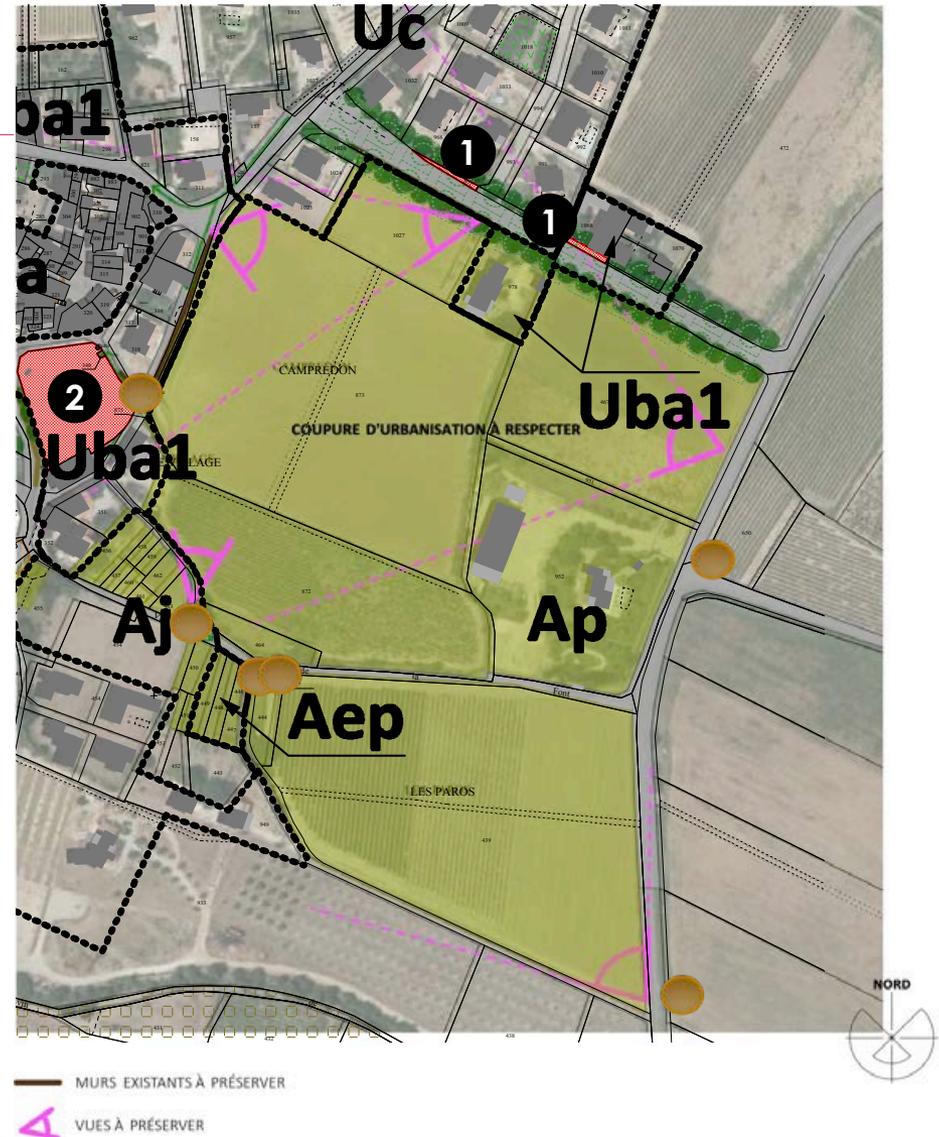
Traduction réglementaire :

Coupure d'urbanisation à respecter :

Aj = Zone agricole de jardins

Ap = Zone agricole protégée
> in-constructibilité

Article L-151-19 - patrimoine



Les EBC : espaces boisés classés

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations.

Protection des jardins du Couvent et des vues patrimoniales . PLU de Montaren et St Médiars

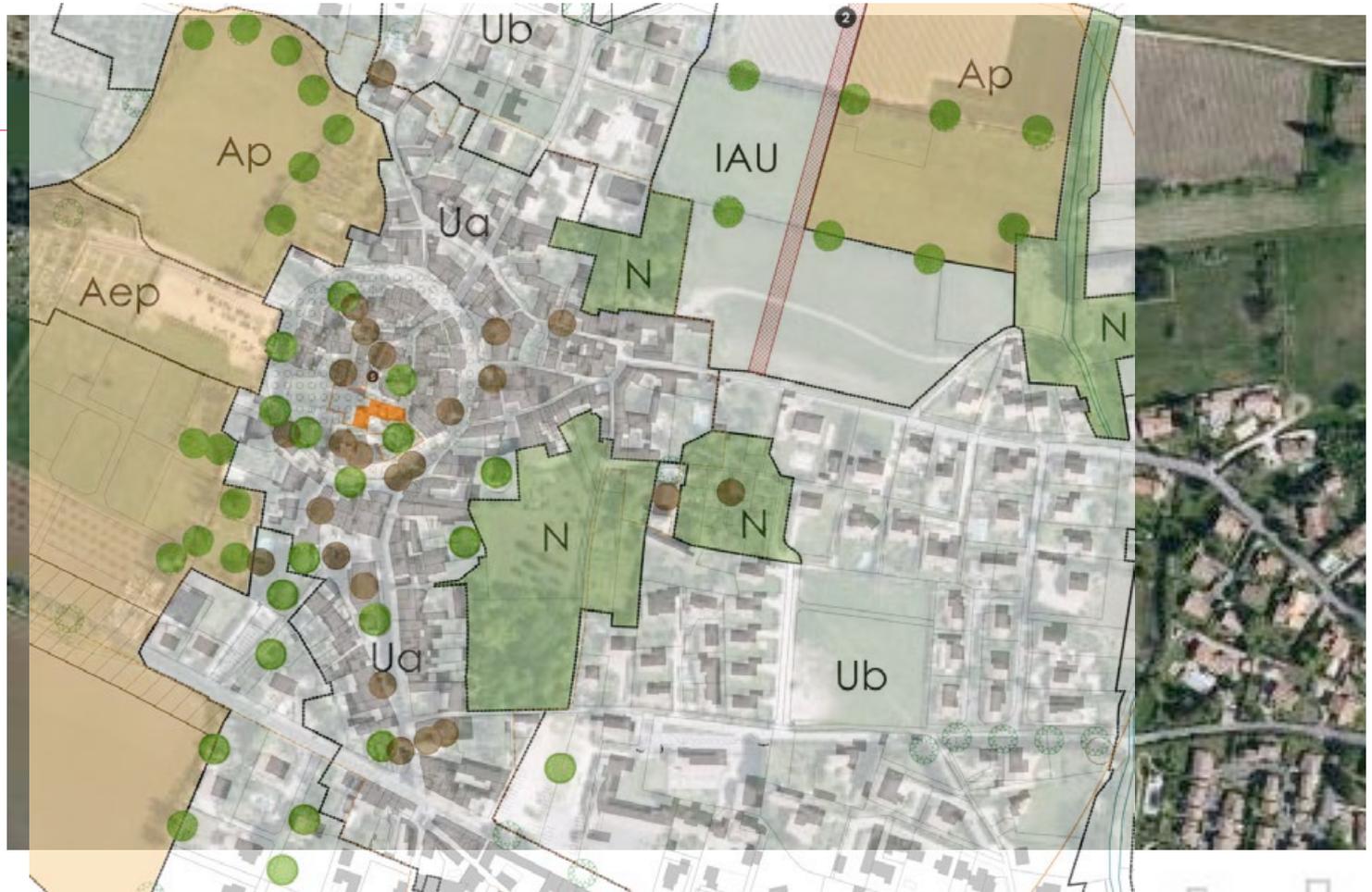
Protection des jardins potagers existants et d'éléments paysagers ponctuels , mise en valeur des cheminements piétons et des murs de clôture des parcs privés
Conservation des continuités écologiques



PLU de Montaren et St Médiars

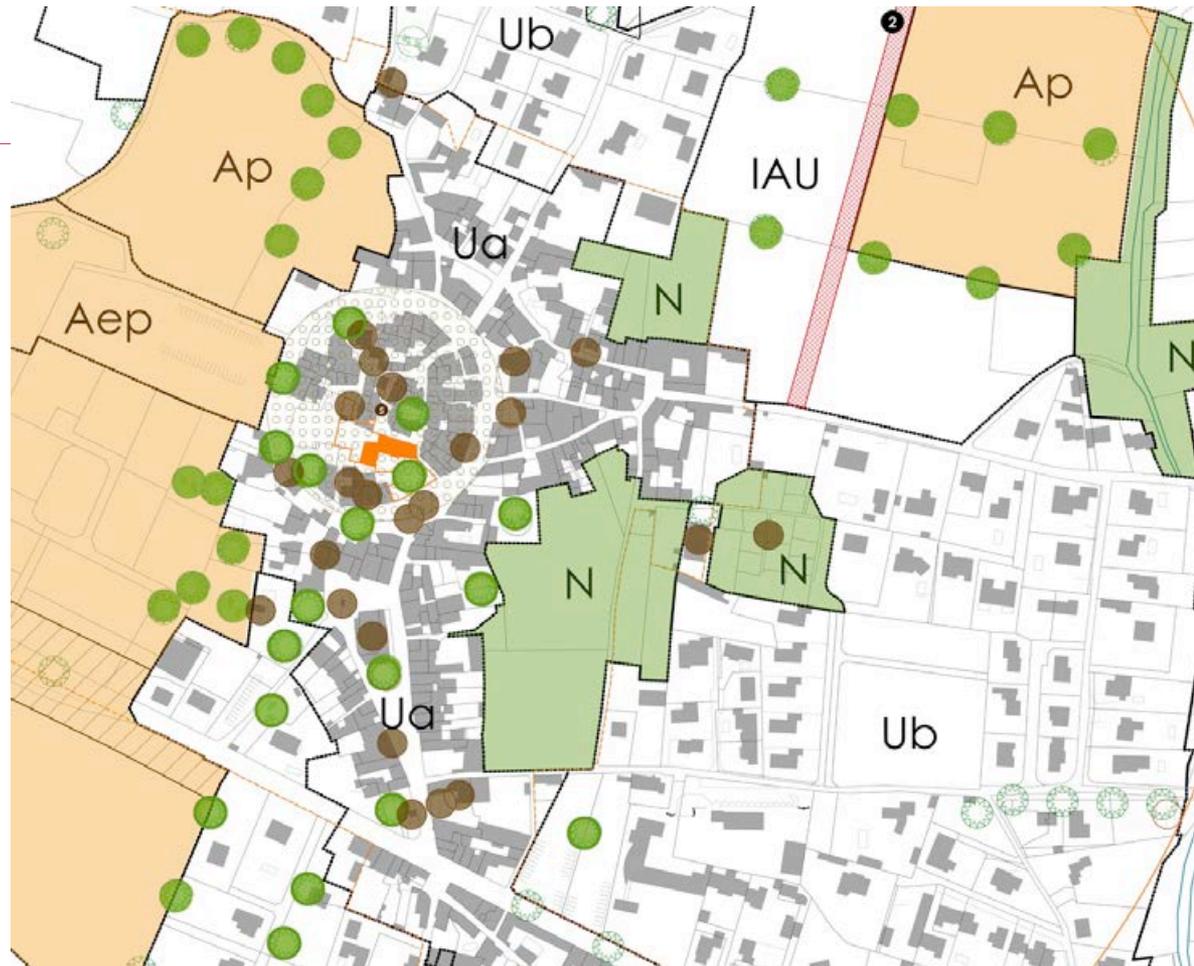


PLU de Montaren et St Médiars



Préservation des vues sur la silhouette villageoise = Zone Ap
Protection des jardins potagers et des parcs privés = Zone N (naturelle)

PLU de Montaren et St Médiars



Préservation des vues sur la silhouette villageoise = Zone Ap

Protection des jardins potagers et des parcs privés = Zone Naturelle / EBC

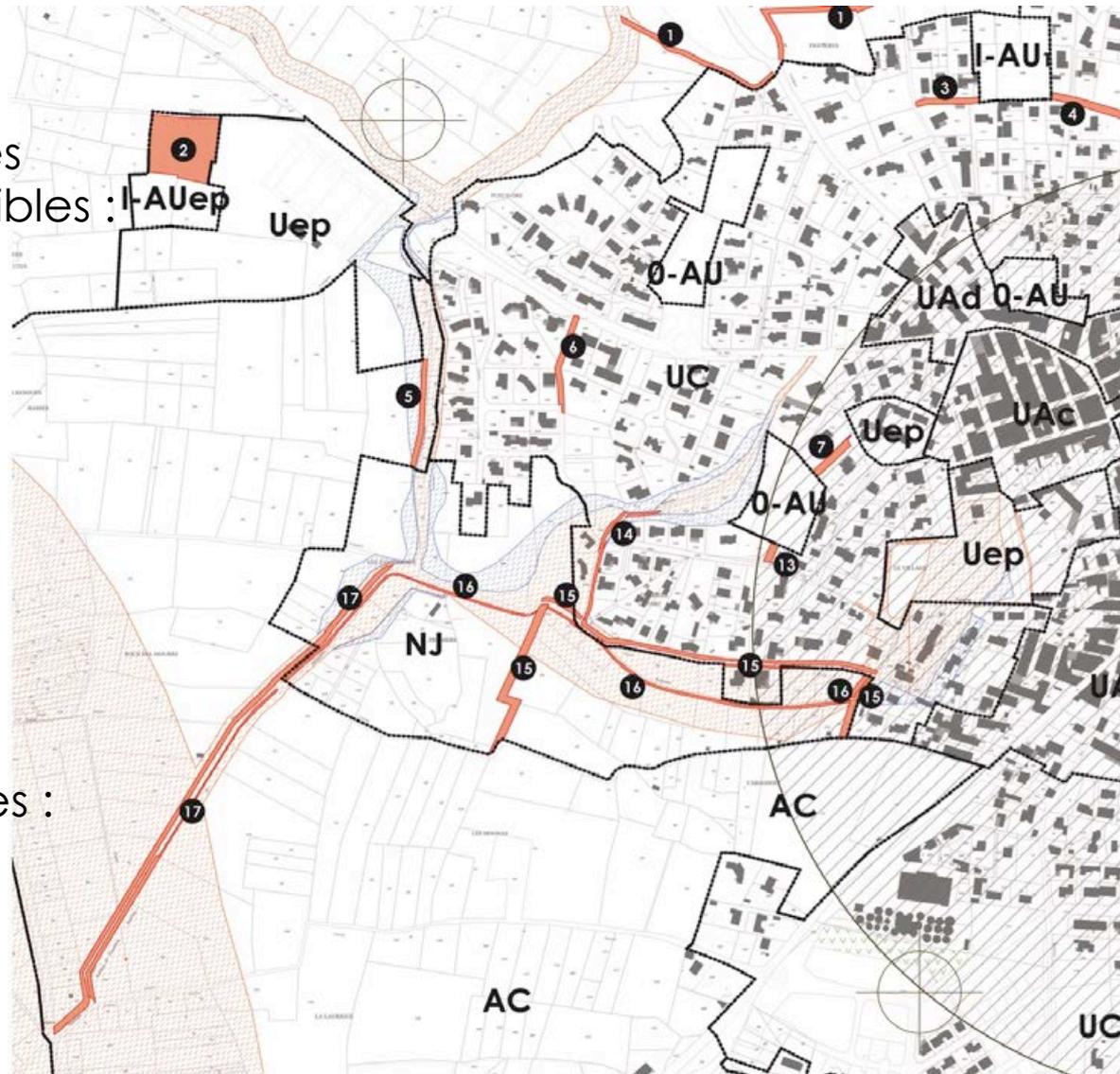
Protection des éléments du patrimoine et du paysage = Art 151-19 et 23

La prise en compte des risques naturels

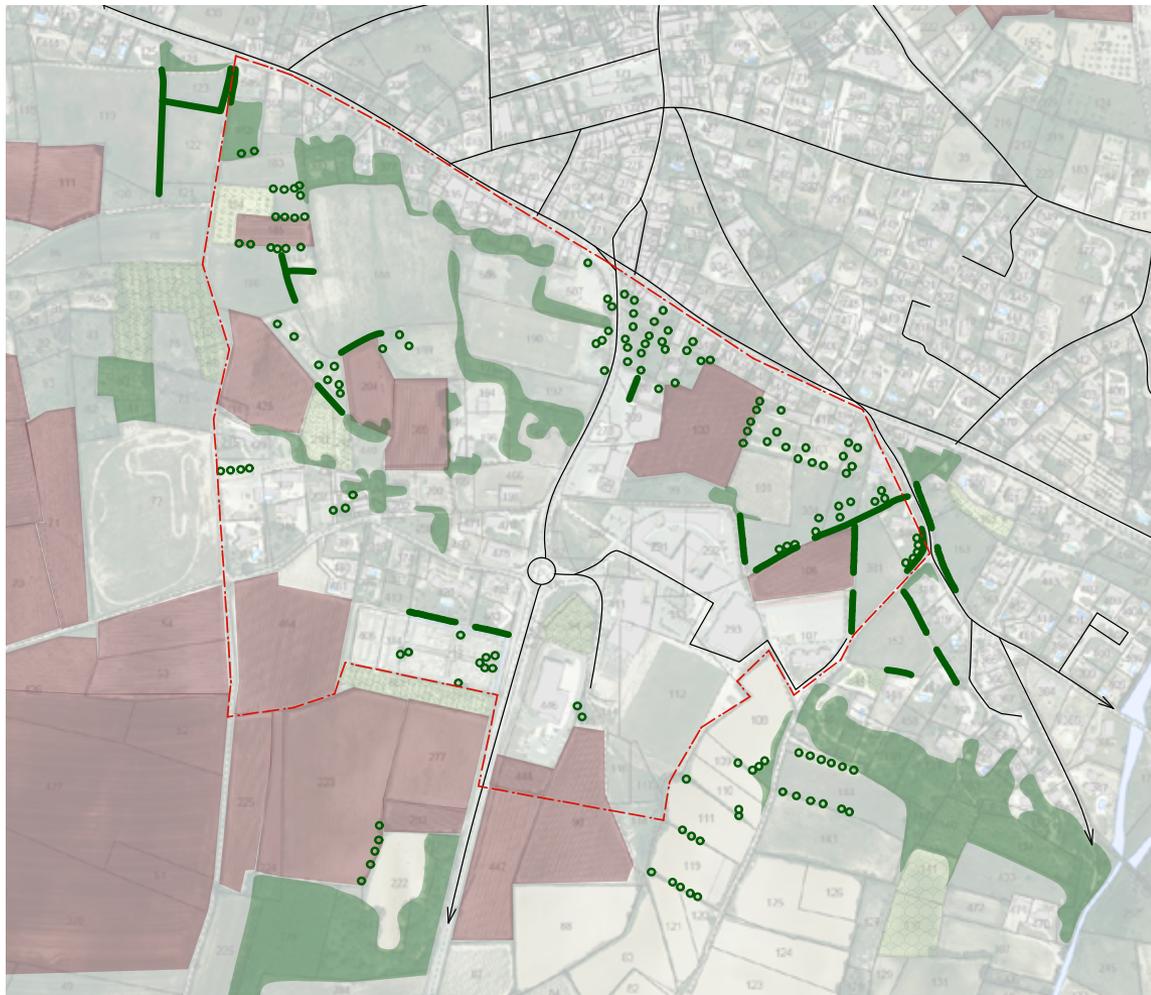
La nature présente aussi des risques, deux attitudes possibles :

- Mesures d'évitement
- Aménagements pour se prémunir du risque > ER emplacements réservés

Prise en compte des préconisations de l'étude hydraulique dans le PLU de **Lespignan** > ER pour des aménagement hydrauliques : élargissement de fossés, la reprise d'un canal...



Quartiers « durables » - Etude du secteur sud de Lédignan



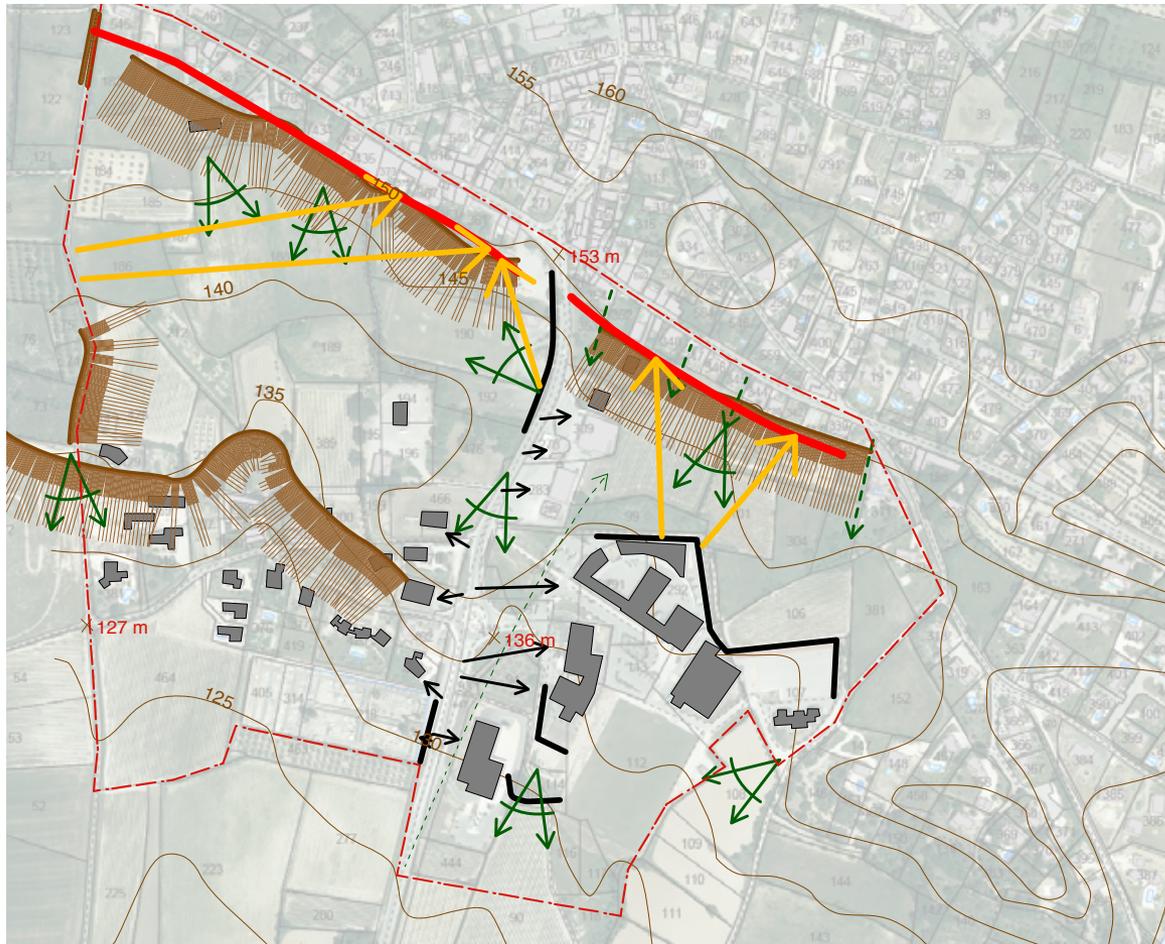
DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC

-  arbre remarquable
-  ripisylve ou haie
-  ripisylve ou haie
discontinue
-  desserte routière
-  périmètre d'étude

Etude du secteur sud de Lédignan

Initier une démarche d'éco-quartier

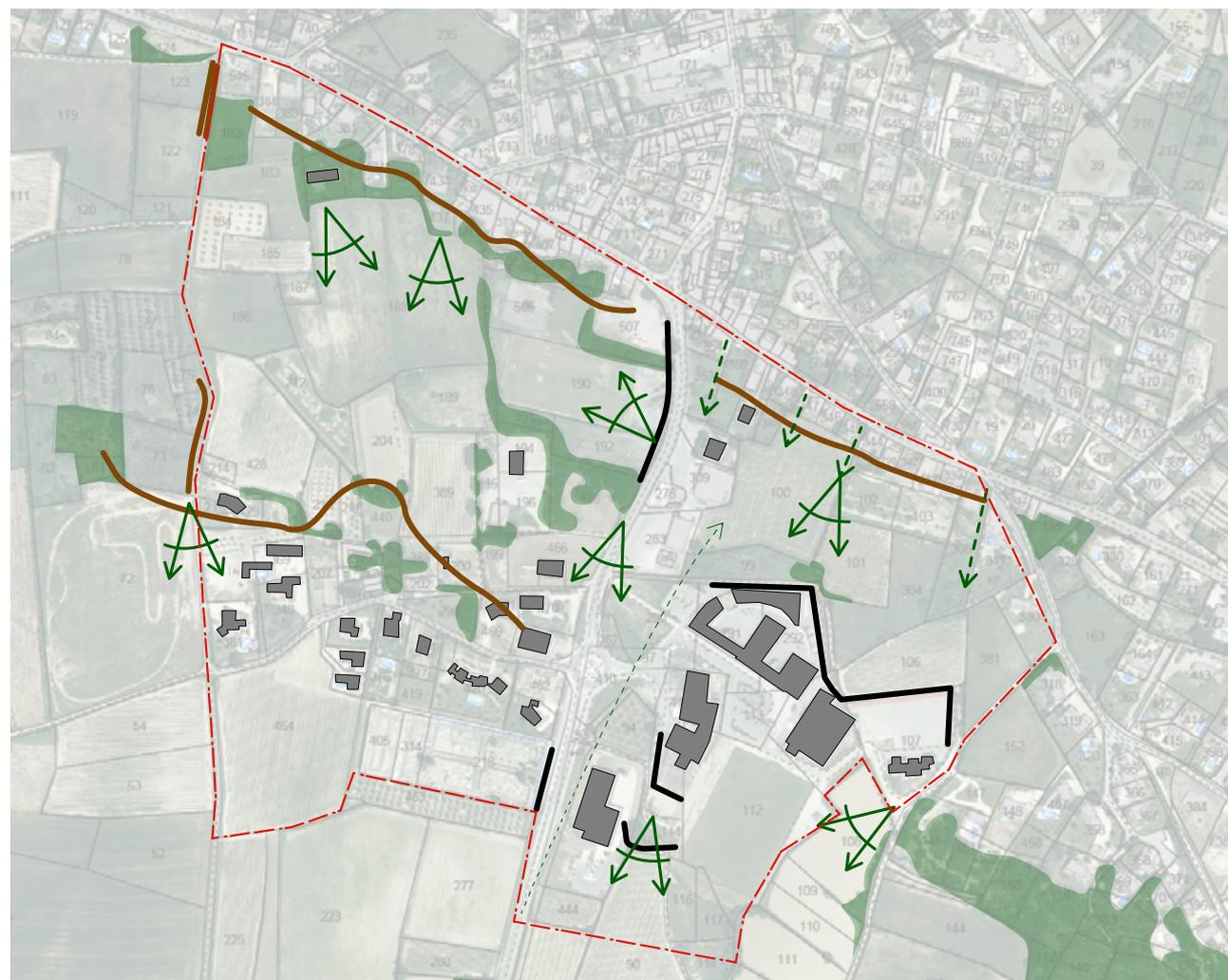


CADRE VÉGÉTAL

-  rupture naturelle
-  rupture artificielle
-  front urbain
-  vue sur front urbain
-  mitage
-  vue sur bâti
-  échappée visuelle
-  large vue ouverte sur le paysage
-  courbe de niveau
-  point altimétrique (ngf)
-  périmètre d'étude

Etude du secteur sud de Lédignan

Initier une démarche d'éco-quartier

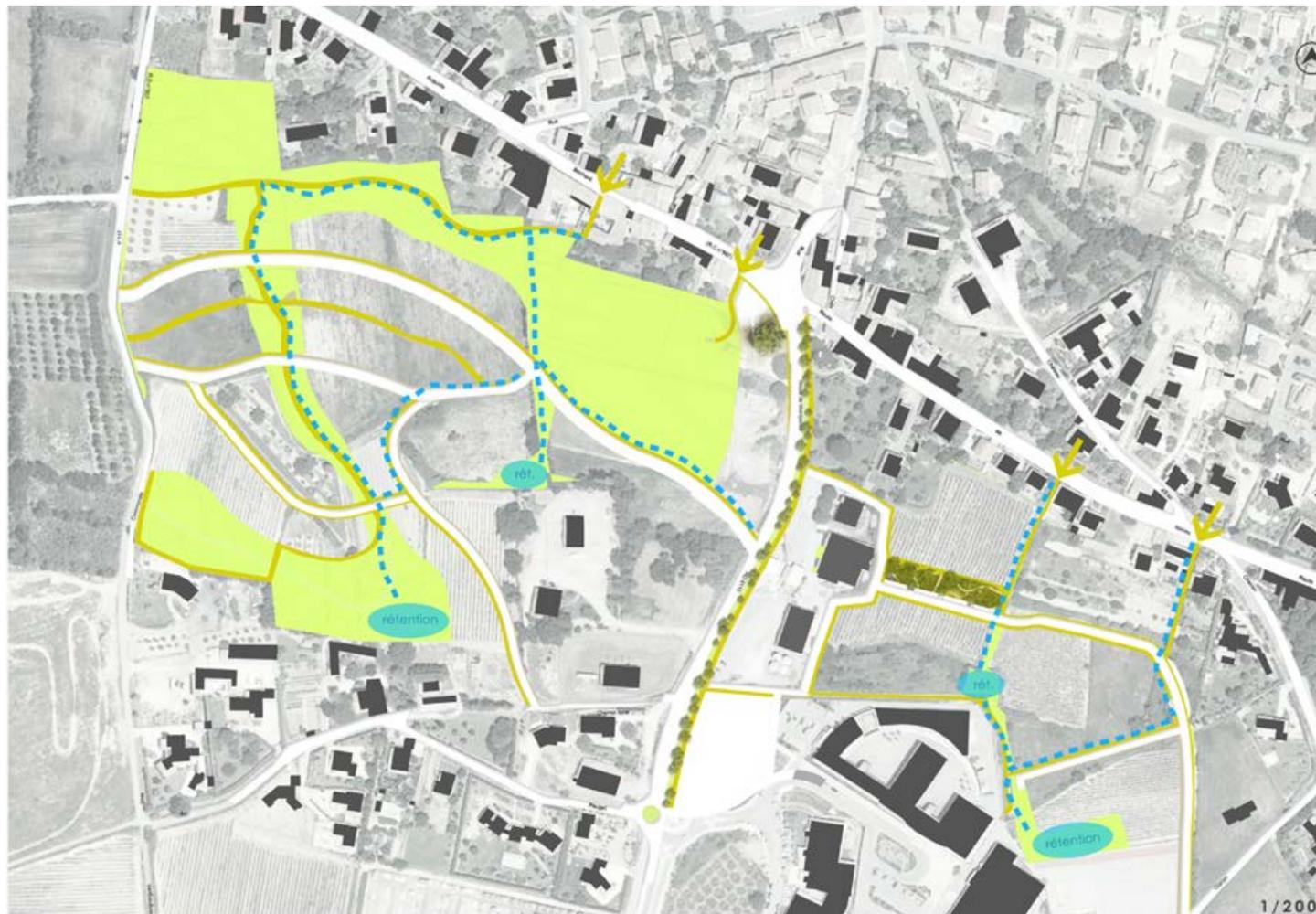


ÉLÉMENTS À CONSERVER

-  rupture naturelle
-  mitage
-  boisement
-  échappée visuelle
-  large vue ouverte sur le paysage
-  périmètre d'étude

Etude du secteur sud de Lédignan

Initier une démarche d'éco-quartier



STRUCTURATION
VIAIRE
PIETONNE
PAYSAGÈRE
TVB

La concertation au cœur de nos projets



Pour conclure

Conservatisme et droit de propriété privée

VS

Acceptation et adaptation aux facteurs naturels





NICOLAS MARTIN



HUBERT REEVES

Il y a un mot que j'aime bien qui vient du Québec.

Ca s'appelle le PFH

C'est le "Putain de Facteur Humain"